

Page : 1/12

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

Numéro de la fiche de données de sécurité: XXP016287

UFI: NP1J-J1J7-X009-51MY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Chimie de la construction

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Construction Products Belgium NV/SA - Division Weber

Exploitatiezetel/Siège d'exploitation

Maatschappelijke zetel/Siège social

Sint-Jansweg 9 B-9130 Kallo

B-1850 Grimbergen

Oostvaartdijk 10

Tel: +32 (0) 2 254 78 54

Website: www.weber-belgium.be Email: info@weber-belgium.be 1.4 Numéro d'appel d'urgence Centre anti-poison: +32 (0)70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires:

Substance active: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (no. CAS: 55965-84-9)

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Le produit contient du sable de silice avec une fraction fine inférieure à 1% et n'est donc pas classé comme dangereux. Toutefois, faites attention lors de la manipulation et suivez les indications relatives aux équipements de protection individuelle.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 2)



Page : 2/12

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	sable de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-25%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17-xxxx	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	5-10%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6 Reg.nr.: 01-2120761540-60-xxxx	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens.1; H317: C ≥ 0,05 %	<0,05%
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5 Numéro index: 613-167-00-5 Reg.nr.: 01-2120764691-48-xxxx	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: SkinCorr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

SVHC néant

Indications complémentaires :

Le produit contient des sables siliceux composés de Quartz (silice cristalline) ayant une fraction alvéolaire inhalable infèrieure à 1%.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Si elle est inconsciente, placez-la en position latérale stable et consultez un médecin. stable et consulter un médecin

(suite page 3)



Page : 3/12

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

après inhalation:

(suite de la page 2)

Si la personne est inconsciente, la coucher et la transporter en position latérale stable.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la si la douleur ou la rougeur persistent. Retirer les lentilles de contact, si possible. Continuer à rincer après ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Le produit n'est pas combustible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas vidanger dans les égouts ou les eaux publiques. Alerter les autorités compétentes si le liquide pénètre dans un égout ou une eau libre entre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 4)



Page : 4/12

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

Eviter la formation d'aérosols.

(suite de la page 3)

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage : néant

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
	3-67-7 dioxyde de titan	
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,17 mg/m³ (worker local long term value)
		0,028 mg/m³ (consumer local long term value)
CAS: 2634	-33-5 1,2-benzisothiazo	N-3(2H)-one
Dermique	Derived No Effect Level	0,966 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		0,345 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	6,81 mg/m³ (worker systemic long term value)
		1,2 mg/m³ (consumer systemic long term value)
CAS: 5596		chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; iazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
Oral	Derived No Effect Level	0,09 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,02 mg/m³ (worker local long term value)
		0,02 mg/m³ (consumer local long term value)
PNEC		
	-33-5 1,2-benzisothiazo	` '
Predicted N	lo-Effect Concentration	0,000403 mg/l (sea water rating factor)
		0,00403 mg/l (fresh water rating factor)
CAS: 5596		chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; iazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
Predicted N	lo-Effect Concentration	0,01 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted N	lo-Effect Concentration	0,00339 mg/l (sea water rating factor)
		0,00339 mg/l (fresh water rating factor)
No CAS Dé Valeur Uni	ésignation de la substa té	nce % Type
CAS: 1480	8-60-7 sable de quartz	
VL (Belgiqu	ie) Valeur à long terme: C;poussières alvéola	
CAS: 1346	3-67-7 dioxyde de titan	е
VL (Belgiqu	ie) Valeur à long terme:	10 mg/m³
		(suite pac

(suite page 5)



Page : 5/12

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

(suite de la page 4)

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Poussière quartz alvéolaire (dioxyde de silicium cristallin): 0,1 mg/m3

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fichede données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un

filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable,

utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains : Gants de protection.

Matériau des gants

Butyle

Nitrile, NBR

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique liquide **Couleur :** blanc

Odeur :caractéristiqueSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion :non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C (DIN, aqueous dispersion of a copolymer

based on styrene and acrylic acid ester)

Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure: 0,6 Vol % (DIN 51649, CAS: 25265-77-4 Isobutyric

acid, monoester with 2,2,4-trimethylpentane-1,3-

diol)

supérieure : 4,2 Vol % (DIN 51649, CAS: 25265-77-4 Isobutyric

acid, monoester with 2,2,4-trimethylpentane-1,3-

diol)

Point d'éclairnon applicableTempérature d'inflammation :Non déterminé.Température de décomposition :Non déterminé.

(suite page 6)



Page: 6/12

(suite de la page 5)

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

Non applicable.

рΗ

Non déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique Non déterminé. dynamique: Non déterminé.

Solubilité

miscible l'eau:

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (DIN 51640, aqueous dispersion of a

copolymer based on styrene and acrylic acid ester)

Densité et/ou densité relative

Densité: non déterminée Non déterminé. Densité relative. Masse volumique: Non applicable. Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations Aucune.

Aspect:

Forme: liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif. Danger d'explosion :

Minimum ignition energy

Test de séparation des solvants : Non applicable.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 1,3 % 7,0 % Eau: EU-VOC (%) 0,0000 % EU-VOC (g/L) $0.0000 \, g/I$ 68,7 % Teneur en substances solides:

Changement d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantes Non déterminé. Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant **Aérosols** néant **Gaz comburants** néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant

(suite page 7)



Page : 7/12

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

(suite de la page 6)

Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composa	nt	Type	Valeur	Espèce
aqueous o	dispersion	of a copolymer b	pased on s	tyrene and acrylic acid ester
Oral	LD50	>2.000-10.000 m	g/kg (Rat)	
CAS: 1346	3-67-7 dio	xyde de titane		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Ra	at)	
CAS: 1317	-65-3 Carl	onate de calciun	n	
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Ra	at)	
CAS: 2634	-33-5 1,2-1	benzisothiazol-3(2H)-one	
Oral	LD50	>490 mg/kg (Rat))	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Ra	at)	
CAS: 5596				nyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2- o. CE 220-239-6] (3:1)
Oral	LD50	457 mg/kg (Rat)		
Dermique	LD50	660 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4 h	2,36 mg/l (Rat)		

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Page : 8/12

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

Sensibilisation:

(suite de la page 7)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Non classé comme dangereux pour les organismes aquatiques.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation		
aqueous dispersion of a copolymer based on styrene and acrylic acid ester		
LC50/96h	>100 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrafish))	
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane		
IC50/72h	1 mg/l (poisson)	
LC50/48h	100 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/48h	2,41-103,9 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/72h	3,58-100 mg/l (Daphnia magna)	
	100 mg/l (algue)	
NOEC (72h)	100 mg/l (algue)	
NOEC (14d)	0,87-1,1 mg/l (poisson)	
NOEC (21d)	5 mg/l (Daphnia magna)	
CAS: 1317-6	5-3 Carbonate de calcium	
LC50/96h	>10.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))	
EC50/48h	>1.000 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/72h	>200 mg/l (algue)	
CAS: 2634-3	3-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
LC50/96h	2,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))	
EC50/16h	0,4 mg/l (Pseudomonas putida)	
EC50/48h	2,9 mg/l (Daphnia magna)	
EC50/72h	0,11 mg/l (algue)	
	0,067 mg/l (Pseudomonas putida)	
	(suite page	



Page : 9/12

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

(suite de la page 8)

]; 2-
7 -

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

EBAB 0,7 log Pow

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai Concentration effective Méthode Evaluation	
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane	
EC 50 (3h) 1.000 mg/l (Activated sludge)	
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
EC 50 (3h) 10,3 mg/l (Activated sludge)	
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	2-
EC 50 (3h) 4,5 mg/l (Activated sludge)	

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

(suite page 10)



Page : 10/12

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

Catalogue européen des déchets

(suite de la page 9)

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Eliminer conformément aux règlementations locales/nationales en vigueur. **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives	au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ON ADR, IMDG, IATA	IU néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformémen aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les disposition ci-dessus.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII) Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CÉ) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Directive 2004/42/EC (VOC), cf. section 9

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)



Page : 11/12

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

(suite de la page 10)

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département Recherche & Développement Contact :

R&D manager

+32 (0) 2 254 78 54

Numéro de la version précédente: 1

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

(suite page 12)



Page: 12/12

Date d'impression : 04.09.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 08.03.2022

Nom du produit Weber vlekken isovoorstrijk

(suite de la page 11)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: dose dérivée sans effet (RÈACH)

PNEC: concentration prédite sans effet (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1C Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.